



**CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT AERONAUTIQUE  
Session 2024**

**DOSSIER D'INSCRIPTION**

à retourner au plus tard le mercredi 20 mars 2024 (cachet de la poste faisant foi)

NOM DE FAMILLE (en majuscule) : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_ Dpt : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Mél : \_\_\_\_\_

Nom et adresse de l'établissement scolaire : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Dispense(s) d'épreuve(s) demandée(s) : \_\_\_\_\_

Je sollicite mon inscription à l'examen du **CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT AERONAUTIQUE**

Je certifie exacts tous les renseignements indiqués ci-dessus.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

*Signature*



**CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION**

Le **CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT AERONAUTIQUE (CAEA)** est ouvert aux étudiants ou professeurs désireux de participer à un enseignement dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace.

**CONDITIONS D'OBTENTION :**

Le CAEA se compose en deux parties : un écrit d'admissibilité et un oral d'admission.

**EPREUVE D'ADMISSIBILITE d'une durée totale de 3 heures**

Seuls les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 15 à l'épreuve d'admissibilité peuvent se présenter à l'épreuve orale d'admission.

**EPREUVE ORALE D'ADMISSION se compose de deux parties :**

- **1<sup>ère</sup> partie** : présentation d'une séance d'enseignement préparant au brevet d'initiation aéronautique à partir d'un sujet proposé par le jury (60 minutes de préparation et 30 minutes de présentation) - Durant cette partie, le candidat peut disposer de tous documents, notes ou matériels personnels ;
- **2<sup>ème</sup> partie** (durée : 30 minutes) : entretien avec le jury qui permet d'approfondir les points qu'il juge utiles. Il permet, en outre, d'apprécier la capacité du candidat à se représenter la diversité des conditions d'exercice et les obligations incombant à un enseignant responsable de la formation préparant au brevet d'initiation aéronautique.

Chaque partie de l'épreuve orale est notée de 0 à 20, en points entiers.

La note obtenue à l'épreuve orale d'admission est la moyenne des deux notes obtenues.

Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'épreuve orale est éliminatoire.

L'évaluation de l'épreuve orale s'effectuera à partir de la grille fournie en annexe.

**PIECES A FOURNIR :**

- photocopie de la carte nationale d'identité,
- justificatif(s) en cas de dispense(s) d'épreuve(s),

**DATE DE L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE : jeudi 30 mai 2024 à 14h00**  
**(Le lieu sera précisé sur la convocation)**  
**LA DATE DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION SERA FIXEE ULTERIEUREMENT**

**CONTACT :**

Académie de Normandie

168 rue Caponière 168

14061 Caen Cedex

Tél. 02 31 30 08 93

Mél. [dec-sup4-caen@ac-normandie.fr](mailto:dec-sup4-caen@ac-normandie.fr)

[www.ac-normandie.fr](http://www.ac-normandie.fr)